

---

Notre numéro de référence : M-2020-11429

Le 1<sup>er</sup> octobre 2020

Mme Mary Joe Freire,  
présidente, conseil  
d'administration  
Centre d'assistance juridique en

matière de droits de la personne —

Courriel : [maryjoe.freire@gmail.com](mailto:maryjoe.freire@gmail.com)

Mme Sharmaine Hall,  
directrice générale  
Centre d'assistance juridique en

matière de droits de la personne —

Courriel : [shall@hrlsc.on.ca](mailto:shall@hrlsc.on.ca)

Chère madame Freire, chère madame Hall,

Je me réjouis de vous écrire alors qu'à titre de présidente du conseil d'administration et de directrice générale du Centre d'assistance en matière de droits de la personne, vous commencez à planifier l'année 2021-2022. L'objectif de la présente lettre est d'établir les attentes et les orientations du CAJDP au cours de l'année à venir. Conformément aux exigences de la *Directive concernant les organismes et les nominations*, la présente lettre expose mes attentes à l'égard du CAJDP pour l'exercice 2021-2022.

Les organismes ontariens régis par un conseil d'administration sont des partenaires essentiels pour assurer la prestation de services de grande qualité aux Ontariens. Le travail que vous et vos collègues membres du conseil d'administration entreprenez pour établir les buts, les objectifs et l'orientation stratégique du CAJDP garantit qu'il continuera de fournir des services juridiques en matière de droits de la personne aux particuliers qui ont subi de la discrimination aux termes du *Code des droits de la personne* de l'Ontario. La présente orientation doit absolument être conforme aux priorités gouvernementales, au mandat de votre organisme, aux politiques clés et aux directives. Je vous remercie toutes les deux d'être disposées à servir vos concitoyens.

En tant que membres du gouvernement de l'Ontario, les organismes doivent agir dans l'intérêt des Ontariens en étant efficaces et efficients et en optimisant leurs ressources pour les contribuables. Cela comprend ce qui suit :

### **1. Compétitivité, durabilité et gestion des dépenses**

- Fonctionner dans les limites des attributions de votre organisme
- Cerner et réaliser les occasions de générer des revenus, d'adopter des pratiques novatrices ou d'améliorer la viabilité des programmes
- Cerner et réaliser les gains d'efficacité et les économies
- Se conformer aux orientations applicables relatives à la centralisation de la chaîne d'approvisionnement, aux mesures provisoires sur les biens immobiliers et aux critères d'emplacement des bureaux de l'organisme

### **2. Transparence et obligation de rendre compte**

- Respecter les directives et les politiques gouvernementales applicables et veiller à la transparence et au respect de l'obligation de rendre compte dans les rapports
- Respecter les exigences de la *Directive concernant les organismes et les nominations* et répondre aux constatations d'audit, le cas échéant
- Déterminer les compétences, les connaissances et l'expérience appropriées qui sont nécessaires pour soutenir efficacement le rôle du conseil d'administration en ce qui concerne la gouvernance et l'obligation de rendre compte de l'organisme

#### **Gestion des risques**

- Élaborer et mettre en œuvre un processus efficace concernant l'identification, l'évaluation et l'atténuation des risques, y compris la planification et la réaction aux situations d'urgence comme la COVID-19

### **3. Gestion des effectifs**

- Optimiser la main-d'œuvre de votre organisme afin de permettre la réalisation efficace et efficiente des priorités gouvernementales, tout en améliorant les normes de service à la clientèle
- Rationaliser les fonctions administratives afin de garantir que toutes les ressources disponibles soient réorientées vers les services de première ligne essentiels dont dépendent les Ontariens

### **4. Collecte de données**

- Améliorer la façon dont l'organisme utilise les données dans la prise de décisions, le partage de renseignements et la production de rapports, notamment en tirant parti des solutions de données disponibles ou nouvelles pour éclairer les rapports fondés sur les résultats et améliorer la prestation de services
- Soutenir la transparence et le partage des données avec le ministère, selon le cas

## **5. Livraison numérique et service à la clientèle**

- Explorer et mettre en œuvre des stratégies de numérisation ou de modernisation numérique pour la prestation de services en ligne et continuer de respecter et de dépasser les normes de service à la clientèle au cours de la transition
- Utiliser des approches ou des outils variés pour assurer la prestation de services dans toutes les situations, y compris au cours de la pandémie de COVID-19

Outre ces priorités pangouvernementales, je m'attends à ce que le CAJDP concentre ses efforts sur ce qui suit :

### **1. Utilisation responsable des fonds**

- Veiller à la transparence et à l'optimisation des ressources dans la prestation de services juridiques de haute qualité en matière de droits de la personne, tout en continuant d'identifier des options pour un fonctionnement rentable de l'organisme

### **2. Normes de service**

- Respecter ou dépasser les normes de service déjà établies par le CAJDP et s'assurer qu'elles continuent d'être reflétées dans les documents de reddition de comptes de l'organisme

### **3. Test lié au revenu**

- Conformément aux examens et aux conseils fournis, explorer l'élaboration d'un cadre pour l'introduction de tests obligatoires liés au revenu, similaires à ceux d'Aide juridique Ontario, afin de s'assurer que les Ontariens vulnérables qui ont le plus besoin de vos services les reçoivent

Grâce à ces mesures, nous pouvons continuer de nous assurer que le CAJDP continue de remplir son mandat de fournir des services juridiques en matière de droits de la personne aux particuliers qui ont subi de la discrimination aux termes du *Code des droits de la personne* de l'Ontario.

Je tiens à vous remercier et à remercier les membres de votre conseil d'administration pour votre soutien continu et pour votre apport précieux. Si l'une de vous a des questions ou des préoccupations, n'hésitez pas à communiquer avec madame Jane Mallen, sous-procureure général adjointe, Division des politiques, soit par téléphone au 647-622-5147 ou par courriel à [jane.n.mallen@ontario.ca](mailto:jane.n.mallen@ontario.ca).

Amicalement,

[Signature de Doug Downey, Procureur général]

Doug Downey,  
Procureur général